

Monsieur Yannick Nadesan
Conseiller municipal
Délégué à la Petite Enfance

le 22 Juin 2011

Groupe Communiste

Téléphone : 02.23.62.13.82.
Télécopie : 02.23.62.13.89.

ynadesan@ville-rennes.fr

Communiqué de Yannick Nadesan à propos de la déclaration de Nicolas Sarkozy sur les fermetures de classes.

Lors d'un déplacement en Lozère, le Président de la République a pris l'engagement de ne supprimer aucune classe à la rentrée 2012 alors même que Luc Châtel annonçait au mois d'avril la fermeture de pas moins de 1500 d'entre elles...

Si les raisons électoralistes de ce revirement sont absolument évidentes, nul doute que la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et de nombreux élus a pesé dans cette annonce présidentielle.

En revanche, il n'est aucunement revenu sur le projet de suppression de 16.000 postes dans l'Education Nationale dont 9000 dans le primaire en Septembre prochain.

Pour rappel, depuis 10 ans les gouvernements de droite successifs ont supprimé 74.600 postes dans l'éducation nationale et les écoles rennaises n'ont pas été épargnées.

Alors même que la natalité a sensiblement progressé ces dernières années, comment Nicolas Sarkozy envisage-t-il de tenir sa promesse? En entassant un plus grand nombre d'élèves par classe? En recrutant des enseignants vacataires?

Cela signifiera que des élèves en difficulté seront insuffisamment suivis et qu'un nombre toujours plus important de familles se verront refuser la scolarisation de leur enfant avant 3 ans.

Avec les parents d'élèves et les enseignants, les élus communistes ont toujours dénoncé les fermetures de classes et la dégradation des conditions d'études dictées par le dogme de la réduction du nombre de fonctionnaires. Nous espérons que les élections de 2012 nous permettront de sortir de cette logique nuisible pour l'avenir de nos enfants.

Pour réussir à l'école et dans la vie nos enfants n'ont pas besoin d'effets d'annonce mais d'un service public de l'Education qui soit solide avec des adultes bien formés, en nombre suffisant et bénéficiant de la stabilité du statut de fonctionnaire.